

Image not found or type unknown



litige avec un agent immobilier

Par **AnaOliv**, le **21/03/2024** à **11:18**

Bonjour,

Nous sommes en litige avec un agent immobilier pour manque de transparence suite à l'achat d'un appartement.

Ils nous ont caché la construction d'un immeuble mitoyen.

Notre demande de réclamation est parti au service juridique de l'agence.

Nous ne savons pas dans quel délais ce genre de litige est traité.

Savez vous quels sont les délais de traitement dans ce genre de situation ?

Quelle est l'action à mettre en place les relancés ou non ?

Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **21/03/2024** à **11:38**

Bonjour,

Vous n'avez aucune chance de succès : laissez tomber. L'agence n'est en aucun cas responsable du voisinage ni des constructions dans les terrains alentour.

Quand on achète un bien, on n'achète pas le quartier.

Vous aviez consulté l'urbanisme ? Vous pensiez que le terrain voisin n'était pas constructible ?

Par **youris**, le **21/03/2024** à **12:05**

bonjour,

lorsqu'on prévoit d'acheter un bien immobilier, il est toujours conseillé de se renseigner auprès de la mairie, pour connaître l'évolution du quartier. Ainsi, vous auriez eu connaissance de cette future construction.

Dès l'instant ou les terrains voisins sont constructibles, ils seront construits un jour ou l'autre.

il n'est pas certain d'ailleurs, que l'agence voous réponde, prenez conseil auprès d'un avocat.

salutations